



Communauté de Communes
du Pays des Lacs

CONSEIL de COMMUNAUTE

Jeudi 13 Juin 2019

COMPTE RENDU

Date de la convocation : 07 Juin 2019

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline MILLET

* * * * *

Début de séance : 20h.

Le Président, **Mr Jean-Claude MAILLARD**, ouvre la séance en saluant l'assemblée et remercie pour leur présence Mme VESPA, la presse, Mr JARNO et souhaite la bienvenue à Mr CATTET, nouveau maire de SONGESON.

Il informe que le projet de fusion sera traité à la fin de la réunion. et donne la liste des absents excusés.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion (4 Avril) à l'unanimité des membres présents.

Mme Jacqueline MILLET est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION

- Projet fusion des Communautés de Communes - Exposé n° 1
- Installation d'un nouveau conseiller communautaire (Mr le Maire – Songeson)

FINANCES

- DM1 - Exposé n° 2
- Admission non valeurs
- FPIC - Exposé n° 3

SERVICES TECHNIQUES

- Nouvelle tarification intervention Services Techniques - Exposé n° 4

ECONOMIE

- Approbation convention SIDEC extension réseaux ZAE PATORNAY - Exposé n° 5
- Information vente VERTAMBOZ - Exposé n° 6

Questions Diverses

- Délégations d'attributions : décisions de Mr le Président et du Bureau
- SUBVENTIONS : Amis de la Rivière d'Ain,
- Motion loi système santé.
- Information sur aide financière réhabilitation assainissement non collectif

FINANCES

J.-M. BOCQUILLON présente et commente les documents envoyés par mail aux délégués communautaires :

- DM1 sur budget général : augmentation recettes DGF – Approuvée à l'unanimité des membres présents. **Délibération 190601**
- Admission non-valeur : effacement créance. Approuvé à l'unanimité des membres présents. **Délibération 190602.**
- FPIC : idem 2018 ; répartition de droit commun, ne nécessite donc pas délibération.

SERVICES TECHNIQUES

S. BERREZ prend la parole et explique que le volume de demandes de travaux à effectuer par l'équipe a diminué. Il est donc nécessaire de réinstaurer une confiance. Pour cela, un arrêté a été pris afin de revoir les tarifs d'intervention et de proposer des offres plus adaptées. De plus, **E. FOUREZ** va se déplacer dans les communes afin d'expliquer ces nouveaux tarifs et de connaître les besoins de chacune.

ECONOMIE

M. JOURDANT fait lecture de la convention SIDEC - ZAE PATORNAY. Elle est approuvée à l'unanimité. **Délibération 190604**.
Petit rappel concernant la vente de la ferme de VERTAMBOZ : **A. LARGER** précise que la meilleure offre est de 210 00 €. Si le dossier est complet, le compromis pourrait être signé cet été. Dans le cas contraire, il faudrait se retourner vers la seconde offre de 195 000 €.

Questions diverses

- **S. GAUTHIER-PACOUD** rappelle que dans le cadre de sa délégation, le Président a signé un arrêté (**2019-66** relatif aux tarifs d'intervention de l'équipe technique) et 2 délibérations de bureau : **DE19501B**, ECONOMIE, vente parcelles ZI Patornay et **190502B**, TOURISME, PDIPR demande de subvention au CD39 ;
- Une subvention a été demandée par l'association « les Amis de la Rivière d'Ain » : 100 €. Accord unanime. **Délibération 190606** ;
- Motion loi Santé : lecture du modèle de délibération par **F. PACOUD**. Accord unanime. **Délibération 190605** ;
- **SPANC** : **C. SOUSSIA** fait lecture de la délibération : attribution d'une aide exceptionnelle à 10 personnes de 1000 € (idem délibération février). Accord unanime **Délibération 190607**.

JC MAILLARD rappelle que ce vendredi 14 Juin est organisée une visite des sites palafittiques à Clairvaux, dans le cadre des journées nationales de l'archéologie.

PROJET FUSION :

En préambule du diaporama qui avait été transmis à tous les membres, **JC MAILLARD** incite les maires à « prendre en main l'avenir du territoire » et à convaincre les conseillers municipaux de la nécessité d'une telle fusion. Le travail du bureau d'études en a fait le constat : la situation financière des 4 communautés de communes est saine, et les communes conserveront leur rôle de proximité. Aucune perte d'identité ; chaque commune aura un représentant minimum.

Diaporama envoyé aux membres avec convocation : fusion et non fusion.

Au 1^{er} Juillet 2019, la CCPL comptera 5625 habitants. La réunion des 4 communautés de communes permettrait d'approcher les 26 000 habitants. (reste la question de Jurasud qui semble partagé entre 2 territoires d'accueil)

Dans le cas de non fusion, chaque comcom risque de se voir « éclatée » et les communes dispersées sur d'autres comcom limitrophes plus imposantes.

Intervention de **Mme VESPA** : soigner la présentation du projet pour convaincre chaque conseil municipal qui va décider.

Question « Des communes peuvent-elles entrer ? »

Réponse de **F. PACOUD** : Après fusion.

R. MONNIER souligne qu'il ne faut pas se laisser absorber.

H. REVOL intervient et conseille d'être positifs. Pour exemple, l'Office de Tourisme est symbole d'une intelligence collective.

Pour information, une conférence des maires des 4 communautés de communes se déroulera à Arinthod début juillet (date à fixer).

Mme PERRON interroge : « pourquoi voter sur les statuts, les compétences, le périmètre et pas sur le principe ? Le cabinet d'études a dit que rien ne changerait, pourquoi fusionner alors ? »

F. PACOUD répond que les 3 critères sont indissociables. Ce seront les communes qui décideront de leur volonté de fusionner.

H. REVOL craint que « nous ne devenions les vassaux des grandes villes ».

J.C. MAILLARD fait lecture de la délibération proposée : saisine de Mr le Préfet.

Acceptée à 37 voix pour, 1 contre. **Délibération 190603**.

A. PANSERI souhaite que la majorité des communes votent pour.

J.C. MAILLARD informe que cette réunion de conseil communautaire est la dernière à laquelle assistera L.P. MARESCHAL et qu'il va manquer.

Clôture de séance 21h30.